

# Manuel de formation à l'interprétation pour les visiteurs des parcs

## Outils d'accueil et d'interprétation



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

### 3.3.4.3 - Le site archéologique

*mise à jour: 01/05/1988*

Les visites guidées sur des sites archéologiques diffèrent de deux façons principales des autres visites guidées.

Ces différences sont plutôt de degrés que de substance. Tout d'abord, à cause de l'aspect antique du site, la fragilité sera omniprésente car le site risque d'être plus facilement endommagé et détruit. C'est pourquoi il est important si vous faites de l'interprétation sur un site archéologique d'aider les gens à comprendre pourquoi la collecte d'objets ou de vestiges n'est pas autorisée. La collecte sans permis n'est autorisée dans aucun parc qu'il soit naturel ou historique bien sûr, mais le problème est en général plus grave sur un site préhistorique car la signification d'un vestige ne peut être précisément expliquée que dans le contexte où il fut trouvé. Chercher des vestiges ressemble à lire un livre dont vous avez à déchirer chaque page après que vous l'aurez lue. Les archéologues lisent et enregistrent ce qu'ils ont pu collecter comme information sur chaque page de telle manière que rien ne soit perdu, tandis que le collectionneur amateur de vestiges ne peut pas lire la page (il ne comprend pas la signification de ce qu'il a trouvé) et pour continuer notre image, il ne peut pas enregistrer l'information. Les pages qui sont éparpillées sur la terre par le collectionneur amateur sont perdues. Même si l'on retrouve le vestige, il sera pratiquement inutilisable s'il est sorti de son contexte initial.

En 1906, le congrès vota une loi pour la protection des antiquités américaines qui interdit l'appropriation, l'extraction, l'endommagement ou la destruction de quelque objet que ce soit de valeur antique situé dans les états de la fédération. Cette loi donna également le pouvoir à la présidence d'inscrire des sites appelés monuments nationaux pour préserver des structures préhistoriques, des structures historiques, des objets, des points de repère importants et des objets d'intérêt scientifique. Ultérieurement la législation a renforcé la protection des sites historiques et préhistoriques. En tant qu'interprète sur ce type de site vous pouvez expliquer au public les raisons de cette législation destinée à protéger les traces de notre histoire et de notre préhistoire.

La deuxième grande différence provient du très grand laps de temps qui sépare la période où vous vivez de la période que vous interprétez. Cela signifie qu'il sera plus difficile encore de faire des parallèles entre cette époque et aujourd'hui. Et bien sûr vous en saurez beaucoup moins à propos des gens qui vécurent sur ces espaces car les traces de leur existence ne sont pas très abondantes aujourd'hui. Il vous faudra vous montrer très précautionneux sur ce que vous affirmerez, sur la façon dont vous l'affirmerez.

Cependant, même si vous en savez moins sur les hommes des périodes antiques, vous trouverez chez les visiteurs une très grande curiosité sur ces peuples anciens, et il sera passionnant pour vous d'essayer de reconstituer pour eux le puzzle de leur existence avec les éléments que vous possédez.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB